

*Questions orales*

**L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports):** Madame le Président, hier j'ai tenté d'expliquer pourquoi il se produisait un délai entre la majoration du prix international—chose dont nous nous réjouissons tous—et le moment où ces majorations se matérialisent dans les coffres de la Commission canadienne du blé. Le ministre d'État surveille constamment l'évolution des prix, et les paiements définitifs qui seront dus en janvier prochain, seront une excellente occasion de procéder aux ajustements nécessaires.

## LE PRIX INITIAL—DEMANDE DE RECONSIDÉRATION

**M. Doug Neil (Moose Jaw):** Madame le Président, ce n'est certainement pas pour aider les céréaliers de l'Ouest.

**M. Pepin:** C'est de l'argent qui rapporte.

**M. Neil:** Madame le Président, j'ai une question supplémentaire à poser au ministre de l'Agriculture. Je pense qu'il était à la Chambre hier et qu'il a donc entendu l'échange de questions à ce sujet. Comme les céréaliers de l'Ouest doivent faire face à certaines obligations et notamment payer leurs terres, leur matériel et leurs autres frais d'exploitation et qu'ils doivent également payer des intérêts à un taux très élevé, le ministre va-t-il présenter des instances à son collègue, chargé de la Commission canadienne du blé, et lui demander de revenir sur sa décision de ne pas augmenter le prix initial?

**L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture):** Madame le Président, le ministre des Transports, le ministre chargé de la Commission du blé et moi-même discutons constamment des problèmes qui se posent. Nous allons examiner ces questions et, comme l'a déclaré le ministre des Transports, elles seront étudiées en temps voulu.

\* \* \*

## LES AFFAIRES DU NORD

LES MESURES POUR AIDER LES HABITANTS À FAIRE FACE AU  
COÛT DE LA VIE

**M. Peter Ittinuar (Nunatsiak):** Madame le Président, en l'absence du ministre des Finances, je voudrais poser une question au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Avant de présenter le budget, le ministre des Finances a dit que le gouvernement aiderait ceux qui en ont le plus besoin. Les habitants du Nord paient la nourriture quatre fois plus cher que les Canadiens du Sud. Par exemple, un litre de lait pas très frais coûte \$3.60 à Pond Inlet. C'est une région du pays où l'alcool est le seul article de consommation subventionné par le gouvernement!

**Des voix:** C'est une honte!

**M. Ittinuar:** Quelles mesures le gouvernement compte-t-il prendre pour aider les habitants du Nord à faire face au coût de la vie le plus élevé au Canada?

**L'hon. John C. Munro (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien):** Madame le Président, le député n'ignore peut-être pas que nous avons décidé de prolonger d'un an le moratoire sur l'imposition des avantages accordés aux habi-

tants du Nord. Nous l'avons fait à la demande d'une bonne partie de la population de cette région. En plus, mes collègues, le ministre du Revenu national, le ministre des Finances et moi-même avons dit que nous profiterions de la prolongation du moratoire pour essayer de formuler d'autres mesures visant à faire baisser le coût de la vie dans le Nord. Nous allons mener cette étude pendant la durée du moratoire et j'espère qu'elle apportera un grand soulagement à la population de la région.

Cette dernière profite d'autres avantages que le député connaît sans doute, par exemple, en ce qui concerne le coût du mazout, grâce aux programmes que nous avons déjà mis en place.

\* \* \*

## L'ÉNERGIE

## LE COÛT DU PÉTROLE POUR LES HABITANTS DU NORD

**M. Peter Ittinuar (Nunatsiak):** Madame le Président, je voudrais poser une question supplémentaire au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Les propos du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien ne contiennent rien de nouveau. Les seuls à bénéficier des dégrèvements fiscaux dans le Nord sont les sociétés multinationales et non pas les habitants mêmes de cette région.

**M. Munro (Hamilton-Est):** Non.

**M. Ittinuar:** Par exemple, au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest, et en fait dans les régions septentrionales de la plupart des provinces, le pétrole coûte plus de \$2 le gallon. Le pétrole y sert à la production de l'électricité. Le ministre peut-il expliquer pourquoi l'augmentation du prix du pétrole est amortie dans les provinces atlantiques tandis qu'on ne fait rien pour les habitants du Nord canadien?

**L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources):** Madame le Président, le député est mal renseigné sur ce problème. Le nord du Canada bénéficie du même amortissement du prix du pétrole que l'Est. Les mesures appliquées dans les deux régions sont tout à fait les mêmes. Le prix de base du pétrole est le même partout au Canada, mais, de toute évidence, le transport et autres dépenses de ce genre entraînent des coûts supplémentaires. Il n'y a pas de programme spécial pour l'Est ou de programme qui ne s'applique pas dans le Nord.

Je voudrais également signaler au député que dans le cadre du programme national de l'énergie—auquel il souscrita, je l'espère—nous avons prévu des mesures spéciales destinées à aider les habitants du Nord, lesquelles mesures se traduisent pas des programmes d'isolation des bâtiments et d'économie de l'énergie. J'ai déjà annoncé le lancement de projets communautaires spéciaux de construction, dans le Nord, de maisons spéciales dont l'isolation permettra de réaliser d'importantes économies d'énergie au chapitre du chauffage.